

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 8 novembre 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. Jérôme Landry, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Recommandations – Demande de contribution financière de la Fondation du Cégep de Matane
- 4- Embauche au poste d'adjoint technique en évaluation foncière
- 5- Gestion des copies de sécurité des serveurs informatiques de la MRC de La Matanie (résolution numéro 345-06-16)
- 6- Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016 à Québec
- 7- Formation "La gestion des risques dans les MRC" de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec – le 8 décembre 2016 à Drummondville
- 8- Autorisation activité de reconnaissance et dîner de Noël
- 9- Offre de services à Emploi-Québec – Entériner la modification à l'entente Soutien aux travailleurs autonomes (STA) pour l'année 2016-2017
- 10- Réseau M – Fonds de l'entrepreneurship
- 11- Comité d'investissement
- 12- Varia
- 13- Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 617-11-16

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 618-11-16

RECOMMANDATIONS – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FONDATION DU CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la Fondation du Cégep de Matane « *J'investis pour mon avenir* » pour deux projets majeurs soit la logistique de transport pour les besoins des étudiants et l'implantation sur une base récurrente d'un dispositif de recrutement d'étudiants à l'extérieur de la région voire ailleurs au Québec et à l'international;

CONSIDÉRANT QUE 68 % des étudiants inscrits au Cégep de Matane proviennent de l'extérieur de la Matanie et l'importance de supporter cette institution d'enseignement en vue de favoriser sa pérennité pour la Matanie;

CONSIDÉRANT les priorités d'intervention établies par le Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie recommandent au Conseil de contribuer pour un montant de 10 000 \$ par année pour les années 2016, 2017 et 2018 afin de supporter le projet transport des étudiants et d'utiliser à ces fins le Fonds de développement des territoires (FDT), c'est-à-dire le résiduel de 50 % du montant du Fonds de développement régional (FDR) réservé pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 619-11-16

EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN FORTIN AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler à nouveau le poste d'adjoint technique en évaluation foncière, la recommandation du comité et de la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière, de même que le récent processus d'affichage à l'interne;

CONSIDÉRANT le précédent processus d'affichage à l'interne et à l'externe pour le remplacement d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière et les entrevues de sélection effectuées le 31 août par les membres du comité de sélection et l'intérêt confirmé de l'autre candidat ayant été retenu pour le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Jonathan Fortin au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe I, échelon 3 de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Jonathan Fortin entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet à compter du 14 novembre 2016 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 620-11-16

CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 345-06-16 – GESTION DES COPIES DE SÉCURITÉ DES SERVEURS INFORMATIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 345-06-16 du comité administratif de la MRC de La Matanie autorisant l'achat d'un *Network Attached Storage* au coût approximatif de 1 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant aurait dû être converti en devise canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE corriger à la résolution numéro 345-06-16 du comité administratif de la MRC en remplaçant le texte « ...au coût approximatif de 1 800 \$, avant taxes; » par le texte suivant « ...au coût approximatif de 2 500 \$, avant taxes, à même les budgets de fonctionnement de la MRC. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 621-11-16

GESTION DES COPIES DE SAUVEGARDE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie s'est dotée d'un réseau de stockage ou SAN (de l'anglais Storage Area Network), lequel repose sur un équipement installé dans les locaux de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise son SAN comme système de sauvegarde des données numériques de ses serveurs situés à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE cesser d'utiliser les disques externes et les services d'entreprises spécialisées en lien avec la gestion des copies de sauvegarde dès que le nouveau SAN aura été adéquatement testé et rôdé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 622-11-16

FQM – INVITATION AUX PRÉFETS ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX À L'ASSEMBLÉE DES MRC, LES 30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 175 \$ plus les taxes applicables, par membre, pour la participation de monsieur André Morin, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 623-11-16

FORMATION « LA GESTION DES RISQUES DANS LES MRC », LE 8 DÉCEMBRE 2016 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT la formation « La gestion des risques dans les MRC » offerte gratuitement aux membres de la MMQ, en partenariat avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, et dédiée au personnel cadre des MRC (une personne par MRC);

CONSIDÉRANT QUE par la suite, des formations spécialisées pourront être développées selon les besoins qui seront identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à la formation « La gestion des risques dans les MRC », offerte gratuitement pour les membres de la MMQ, le 8 décembre 2016 à Drummondville;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 624-11-16

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans cet objectif, le Conseil de la MRC autorise depuis quelques années l'organisation de l'activité de reconnaissance aux employés et à cet effet avait adopté la résolution numéro 245-05-15;

CONSIDÉRANT QUE la dernière activité visait la période de juin 2014 à juin 2015 et qu'il y a lieu de procéder pour les années 2015 et 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'organiser, en janvier 2017, l'activité de reconnaissance aux employés consistant à reconnaître les années de services (par tranche de 5 ans) pour la période couvrant le 13 juin 2014 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 625-11-16

DÎNER DES FÊTES 2016

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans cet objectif, depuis quelques années, la MRC organise un dîner des Fêtes pour l'ensemble du personnel, les membres du Conseil et invite les directeurs des municipalités à titre de proches collaborateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit autorisée à organiser un dîner de Noël à l'extérieur des bureaux à la mi-décembre 2016, et à inviter les membres du personnel de la MRC, les membres du Conseil ainsi que les directeurs généraux des municipalités;

QU'un budget d'environ 1 000 \$ soit alloué pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 626-11-16

OFFRE DE SERVICES À EMPLOI-QUÉBEC – ENTÉRINER LA MODIFICATION À L'ENTENTE POUR LE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2016-2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 76-02-16 du comité administratif de la MRC de La Matanie autorisant le renouvellement de l'entente avec Emploi-Québec pour le soutien au travail autonome (STA) pour le soutien et l'encadrement de huit (8) dossiers au montant de 1 841 \$ chacun pour une période de douze (12) mois couvrant le 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la modification à l'entente visant l'ajout de six (6) dossiers et l'augmentation du budget s'y rattachant au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine la signature, par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour et au nom de la MRC, de la modification n° 1 à l'Entente avec Emploi-Québec visant l'ajout de six (6) dossiers pour le soutien au travail autonome (STA) se terminant le 31 mars 2017 et autorise les demandes de versements au CLE de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 627-11-16

RÉSEAU M – FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP

CONSIDÉRANT QUE le service de mentorat est offert dans la MRC de La Matanie depuis plusieurs années et qu'une ressource coordonne la cellule de mentorat locale à raison de quelques heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le mentorat pour entrepreneurs est important mais qu'il doit demeurer simple, soit mettre en relation une personne d'expérience et un nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship établira un frais d'adhésion national de 100 \$/année/mentoré au début de 2017;

CONSIDÉRANT QUE de faire partie du Réseau M est devenu plus une contrainte qu'un avantage du fait qu'il s'agit d'une structure lourde et complexe;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès à des formations du Réseau M, la MRC de La Matanie doit payer pour des frais de déplacements et d'hébergement non exigés dans les grands centres;

CONSIDÉRANT QUE les mentors actuels de la cellule de mentorat de La Matanie ont indiqué clairement leur désir de quitter le Réseau M;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont manifesté l'intention de réseauter pour poursuivre l'offre de services;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur peut mettre fin au partenariat par un préavis de 30 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE mettre fin au partenariat entre la MRC de La Matanie et le Réseau M;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente;

DE continuer à offrir un service de mentorat aux entrepreneurs de La Matanie gratuitement en utilisant nos propres outils et articles promotionnels s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

a) Projet éolien

RÉSOLUTION 628-11-16

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance à 13 h 30 le 15 novembre 2016. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
André Morin